OIN et EPA Alzette Belval

QU'EST-CE QU'UNE OIN ?

L'Opération d'Intérêt National (OIN) est une opération d'urbanisme créée à l'initiative de l'Etat, quand il juge qu'une zone est stratégique car sa localisation génère de nombreuses opportunités non exploitées. Un périmètre d'action est alors défini afin de reconvertir et développer le territoire.

C'est le cas des 8 communes de l'OIN d'Alzette Belval, situées à la frontière du Luxembourg : Rédange, Audun-le-Tiche, Villerupt, Ottange, Aumetz, Thil, Boulange et Russange. Cette OIN n'est pas commune car elle ne dépend pas d'une métropole mais s'intègre au sein d'une agglomération transfrontalière. La proximité avec le Luxembourg fait de l'OIN d'Alzette Belval une zone stratégique, riche en opportunités.

Avec la mise en place de l'OIN, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme (Permis de construire, ZAC, Permis d'aménager, ...) sont désormais de la compétence de l'Etat.



L'OIN Alzette-Belval

Lors d'un déplacement en octobre 2009, le Président de la République française a qualifié le projet d'aménagement Alzette-Belval en une Opération d'Intérêt National (OIN).

Deux rapports établis en concertation avec un grand nombre de partenaires (l'Etat, les Collectivités, les Chambres consulaires, les Associations, ...) ont permis d'engager la démarche. C'est dans ce cadre que la

Mission de Préfiguration – mise en place dès janvier 2010, et pilotée par le Directeur Général de l'EPFL – a proposé un périmètre, le contenu du projet d'aménagement et de développement, ainsi que l'outil de gouvernance le plus adapté pour conduire cette OIN.

Le décret instituant le secteur d'Alzette-Belval en OIN a été publié au Journal Officiel du 19 avril 2011. Son périmètre porte sur 5285 hectares (soit 73% de la superficie de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette) répartis sur huit communes, à savoir : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange en Moselle ; Thil et Villerupt, en Meurthe-et-Moselle.

Ce périmètre couvre des secteurs de friches industrielles, des secteurs agricoles, des secteurs présentant des enjeux écologiques (ZNIEFF, ENS), mais aussi des secteurs urbanisés (526 ha). 10.300 habitants sont directement concernés.

L'OIN Alzette-Belval est atypique puisque contrairement aux OIN existantes, elle ne se raccroche pas à une grosse métropole et ne se résume pas uniquement à la construction ou la réhabilitation d'un quartier.

Cette OIN doit reconquérir un cadre de vie de qualité en recherchant la mixité des fonctions urbaines, la réinsertion des friches industrielles, le renouvellement de centres anciens, l'amélioration de la qualité résidentielle dans les secteurs denses mais aussi périurbains, tout en tenant compte des espaces naturels, des sites et espèces à protéger présents sur le territoire.

La seconde spécificité de l'OIN Alzette-Belval est qu'elle porte un projet transfrontalier avec le Grand Duché du Luxembourg.

En effet, le projet français, tourné vers la ville d'Esch-sur-Alzette, est dépendant mais aussi complémentaire du projet luxembourgeois d'Esch-Belval.

Pour piloter l'OIN, un Etablissement Public d'Aménagement (EPA Alzette-Belval) a été créé par décret ministériel, le 6 mars 2012.

SUR LE VERSANT LUXEMBOURGEOIS

AGORA est une société en commandite simple créée en 2000 dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat luxembourgeois (50%) et le groupe ArcelorMittal (50%).

Elle a pour mission de "viabiliser et développer les friches industrielles situées sur d'anciens sites de sociétés sidérurgiques luxembourgeoises, dans un sens favorable à l'intérêt général, dans les domaines économique, social, écologique, culturel, et de l'aménagement du territoire."

Le fonds Belval est l'établissement public chargé de la réalisation des équipements de l'Etat luxembourgeois sur le site de Belval-Ouest.

UN ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT C'EST QUOI ?

Afin de porter son action sur le périmètre de l'OIN Alzette-Belval, l'Etat a décidé de créer un établissement dédié.

L'EPA Alzette-Belval a été créé par Décret pris en Conseil d'Etat le 6 mars 2012, après avis des Collectivités concernées.

D'après l'article L.321-14 du Code de l'Urbanisme, les établissements publics d'aménagement ont pour mission principale de conduire toute action de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain et le développement économique de leur territoire, dans le respect de la diversité des fonctions urbaines, de la mixité sociale dans l'habitat ainsi que de la protection de l'environnement.

L'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval a pour mission d'aménager et développer le territoire de l'OIN afin de le rendre plus attractif en orientant son action autour d'un projet d'envergure, adapté aux opportunités frontalières. Pour mener à bien ce projet, l'EPA est à la fois :

Un maître d'ouvrage et un aménageur

Il conçoit le projet urbain, aménage et commercialise les zones nouvelles et réhabilite certains logements.

Un conseiller auprès des collectivités

Il souligne et rappelle les enjeux du développement durable et garantit la cohésion de l'action publique sur le territoire.

Un ensemblier et un promoteur

Il favorise l'émergence de projets, participe à la stratégie globale sur le territoire et mène une démarche partenariale afin de promouvoir le territoire.

LE PROJET STRATEGIQUE OPERATIONEL

Il a été adopté par le CA de l'EPA le 17 décembre 2014 (cf. synthèse jointe).

Il est en cours de révision.

La proposition de révision du Projet Stratégique et Opérationnel au conseil d'administration du 6 décembre 2018 est composée des parties suivantes :

- La stratégie
- Le Programme Prévisionnel d'Aménagement (PPA)
- Les indicateurs de suivi

Suite à la présentation de la première version de la stratégie révisée lors du Conseil d'Administration du 21 juin 2018, cette dernière a été adaptée afin de répondre aux nouvelles Orientations Stratégiques de l'Etat. Il est proposé de concentrer l'action de l'EPA autour de 3 grands axes stratégiques

- Positionner l'EPA dans le paysage institutionnel français et luxembourgeois (en lien avec la lettre de mission du Préfet de Région d'avril 2018 relative au codéveloppement avec le Luxembourg et le projet d'un IBA franco-luxembourgeois qui serait porté par le GECT Alzette Belval
- Renforcer l'attractivité du territoire par l'aménagement d'une Eco agglomération transfrontalière
- Favoriser un aménagement durable et innovant

Le Programme Prévisionnel d'Aménagement (PPA) mis à jour prend en compte l'évolution des zones d'aménagement de l'EPA suite à la délibération du Conseil d'Administration du 30 novembre 2017 décidant de renforcer son action sur les friches industrielles et répondre aux demandes d'interventions des collectivités locales. Il prend en compte également les retours d'expérience des premières opérations d'aménagement pour mettre à jour le bilan financier global de l'Etablissement.

La concertation des élus, des acteurs du territoire et des habitants a été menée au premier semestre 2019 avant l'approbation finale des administrateurs de l'EPA.

QU'EST CE QU'UN IBA?

Les IBA (de l'allemand Internationale BauAusstellung - Exposition internationale d'architecture) sont des laboratoires d'architecture et d'urbanisme dotés d'un appui politique. Ils sont surtout connus en Allemagne et visent la modification à long terme d'un territoire à partir d'une vision (Leitbild). L'enjeu est de répondre à la complexité du développement territorial.

L'IBA fonctionne sur une **stratégie de projet** et non pas de planification traditionnelle hiérarchisée et sectorielle.

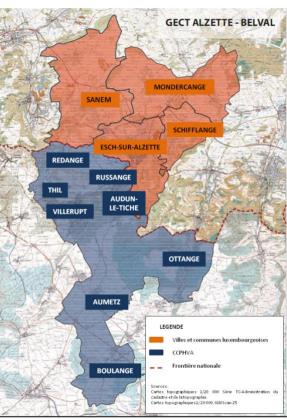
L'équipe légère (le plus souvent : fonctionnement de la structure + actions de communications permanente) joue un rôle d'animation de la démarche, de conseil stratégique, d'organisation des concours, de suivi des projets et de mise en réseau de tous les sites.

Moyens financiers : financement public tourné vers de l'ingénierie de projet (Villes, Département , Land, Cantons, Interreg de l'Union européenne ...)

Partenaires autres : socio-pro, société civile, universités, entreprises....

Domaines: Architecture et aménagement urbain, notamment pour les premières IBA. Et récemment, ouvertures thématiques larges (paysage, transport, économie, vivre ensemble...)

LE GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE ALZETTE BELVAL



Créé le 8 mars 2013, le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Alzette-Belval est un outil au service de la coopération transfrontalière à l'échelle de l'agglomération transfrontalière d'Alzette-Belval. Il encourage la prise en compte systématique du fait frontalier dans les politiques et actions menées de part et d'autre de la frontière. Il s'est doté d'une stratégie d'actions autour de deux grands objectifs : « une agglomération transfrontalière pour ses habitants » et « Alzette-Belval, un avenir commun pour s'inscrire dans des stratégies supérieures ».

Mission - Objectif de coopération

Le GECT est une instance de coopération transfrontalière de proximité. Il a pour mission de stabiliser les relations transfrontalières, de mener durablement des projets communs et d'encourager l'émergence de services profitables à tous. Avec un regard global sur le secteur, cette structure permet de rythmer les échanges entre les acteurs du territoire autour de thématiques communes.

L'objectif du GECT est de faire de l'agglomération franco-luxembourgeoise d'Alzette-Belval un rouage naturel des stratégies plus larges, notamment grand-régionales.

Il lui appartient également d'être le relais des avancées des instances grand-régionales et européennes vers le niveau local et des problèmes rencontrés dans une coopération transfrontalière de proximité vers les autorités supérieures.

Composition

Le GECT Alzette-Belval se compose comme suit :

- pour la délégation luxembourgeoise : l'État luxembourgeois et les quatre communes d'Esch-sur-Alzette, de Mondercange, de Sanem et Schifflange,
- pour la délégation française : l'Etat français, la Communauté de Communes du Pays-Haut Val d'Alzette, la Région Grand Est et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Sa présidence alterne entre les régions partenaires tous les 2 ans à la date du 8 mars.

Groupes de travail

Les travaux du GECT Alzette Belval s'orientent autour de l'objectif central de développer sur le territoire d'Alzette-Belval une agglomération transfrontalière et novatrice fondée sur les principes de développement durable. Une stratégie d'actions a été développée pour les années 2014-2016.

Cette stratégie se décline en plusieurs thèmes, pour chacun desquels un membre du GECT est « référent » et a pour missions d'être :

- l'interlocuteur privilégié de l'équipe technique,
- le rapporteur des avancées auprès des instances,
- le représentant vers l'extérieur de la position du GECT Alzette-Belval